

CONSEIL MUNICIPAL du 8 février 2021

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 février 2021 sur convocation régulière.

La présidence de séance a été confiée à Monsieur Max RASPAIL, maire.

Monsieur le maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres :

Présents : Max RASPAIL, Jérôme POITEVIN, Jean-François BOREL, Jalila IKHARKHAREN,, Vincent FAVIER, Frédéric ORTOLAN, Laurence ESTEVE, Rémi VILLON, Stephan VIRET, Bernadette NUVOSOLO, Guilhem MGHAIETH, Pierre NICOLAS

Absents excusés : Annie CACERES, Clémence BROUSSE-RIMBERT, Ludovic MAURIZOT

Ont donné pouvoir : /

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h12, et constate que le quorum est atteint.

M. Pierre NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

Il est fait lecture des délibérations du Conseil Municipal du 28 octobre 2020. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente la liste des décisions directes qu'il a prise en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du conseil municipal du 25 mai 2020.

Afin d'amortir la subvention versée en 2019 à la commune de Bédoin ayant pour objet la participation pour la maison de santé pour un montant de 12 000 € amortissable sur 15 ans, un mandat à l'article 6811 chapitre 042 et un titre à l'article 28041482 chapitre 040 d'un montant de 800 € doivent être émis.

Deux décisions du Maire ont dû être prises pour ouvrir les crédits sur ces lignes :

Décision n°2020-01 du 17-12-2020 : virement de crédits du chapitre 022 au chapitre 042 en section de fonctionnement – dépense- comme suit :

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Nature	Montant
042	6811	Dotations aux amortissements des immobilisati...	800,00
Total			800,00

Crédits à réduire

Chapitre	Article	Nature	Montant
022	022	Dépenses imprévues	-800,00
Total			-800,00

Décision n°2020-02 du 17-12-2020 : un virement de crédits du chapitre 13 au chapitre 040 en section d'investissement – recette - comme suit :

Crédits à ouvrir

Chapitre	Article	Nature	Montant
040	28041482	Autres Org. Pub. -Bâtiments et installations	800,00
Total			800,00

Crédits à réduire

Chapitre	Article	Nature	Montant
13	1323	Départements	-800,00
Total			-800,00

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les dossiers à débattre selon l'ordre du jour présenté sur la convocation de la séance.

Il précise qu'un dossier se rajoute à l'ordre du jour : l'agrandissement du chemin rural du « Mourre d'Antoni » au hameau de la Lauze.

Délibération n° 1 : Agrandissement du chemin rural du « Mourre d'Antoni » au hameau de la Lauze

Le maire expose que, Madame Cafournelle Anne s'est rapprochée de la Mairie afin de poser la problématique de l'accès au terrain de ses parents : la parcelle cadastrée section E n°52.

L'accès se fait par la parcelle voisine dont sa sœur est propriétaire.

Pour que l'accès se fasse sur la parcelle E n°52, elle propose de céder à titre gratuit une bande de terre afin d'agrandir le chemin et permettre la création de l'accès.

Le maire propose d'accepter cette demande.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter cette acquisition à titre gratuit et autorise le Maire à signer l'acte chez le notaire.

Délibération n° 2 : Adhésion au Dispositif d'Assistance aux Collectivités Territoriales du Vaucluse (DACT 84)

Le maire expose : les travaux de voiries ont été confiés depuis quelques années au Département. Un dispositif d'assistance aux collectivités territoriales (DACT) a été mise en place pour aider les communes dans l'étude et la réalisation des différents travaux de voiries. La commune doit se prononcer sur sa volonté d'adhérer au DACT.

Le maire propose d'accepter cette adhésion.

Le conseil municipal décide d'accepter cette adhésion, à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Clos de Saint Estève : Demande de subventions

Le maire expose : le projet a bien avancé avec la SPL Territoires 84. Une esquisse a été retenue, aussi bien pour le plan d'urbanisme du lotissement, qui comprendra 6 lots à vendre, que pour la maison médicale de 140m² au sol, qui comprendra 4 cabinets médicaux, un espace pour l'accueil et le secrétariat, et un espace de repos pour les soignants. L'ensemble du projet représente un budget de 926 800 €.

La vente des lots, elles, devraient rapporter 600 000 €. Ainsi, l'opération permettra de réalisation du lotissement comme de la maison médicale sans que la commune n'ai besoin d'y investir.

Le maire propose de demander les subventions suivantes :

Tableau de calcul des subventions	Montants en HT	ETAT / DSIL Ou DETR		REGION / CRET Ou FRAT		DEPARTEMENT / PLAN DE RELANCE		TOTAL GENERAL DES SUBVENTIONS
		Parts subventions	Montants subventions	Parts subventions	Montants subventions	Parts subventions	Montants subventions	
Maison médicale	650 500 €	30%	195 150 €	30%	195 150 €		30 000 €	420 300 €
Lotissement	276 300 €	30%	82 890 €	30%	82 890 €			165 780 €
TOTAL	926 800 €		278 040 €		278 040 €		30 000 €	586 080 €

Le conseil municipal décide d'autoriser ces démarches, à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CDG 84

Le maire expose que le Centre de gestion des personnels territoriaux, auquel doivent adhérer toutes les communes ayant moins de 50 agents, renégocie comme tous les 4 ans, ses différents contrats d'assurance.

Le maire propose d'autoriser le CDG84 à renégocier ces contrats en son nom.

Le conseil municipal décide d'autoriser cette renégociation à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Signature d'un marché de travaux - programme de voirie dégâts d'orage 2019

Le maire expose que la commission d'appel d'offres réunie le 8 février a retenue, pour les travaux de réfections de la voirie suite aux dégâts d'orage survenu en 2019, a retenu l'offre de la SRMV/Colas, de 58 460 euros HT.

Le maire propose d'accepter cette offre et de lancer les travaux

Le conseil municipal décide d'accepter l'offre et le démarrage des travaux, à l'unanimité.

Délibération n° 6 : Signature d'un marché de travaux – réfection des plateaux surélevés

Le maire expose que, suite à la commission d'appel d'offre réunie le 8 février 2021, c'est l'offre de la SRMV/Colas qui a été retenue pour la construction d'un nouveau ralentisseur, à l'entrée du village, à hauteur du chemin des Blaques, coûtera 19 070 € HT

Le maire propose que les élus qui le souhaiteront participent à la réunion avec les responsables de la SRMV pour décider de l'implantation précise de ce ralentisseur.

Le conseil municipal décide d'autorisation la construction de ce ralentisseur, par 11 voix pour et 1 contre.

Monsieur le Maire ajoute un sujet à l'ordre du jour.

Questions diverses

Question 1 : mise à jour du bail avec la Société de Chasse

Le maire expose qu'il faudrait mettre à jour le bail avec la société de chasse, d'ici à l'ouverture 2021.

Le maire propose la création d'une commission afin de préparer cette mise à jour, avec les représentants de la société de chasse, de l'ONF et de la Fédération de chasse départemental. Les adjoints Jérôme Poitevin et Jean-François Borel, et les conseillers municipaux Ludovic Maurizot, Guilhem Mgaieth, Rémi Villon

Le conseil municipal décide d'autoriser cette commission à l'unanimité.

Question 2 : besoin d'équipement

L'institutrice souhaiterait acheter 7 tablettes et 2 ordinateurs

2450 € d'aide pourraient être donnés. La mairie financerait à hauteur de 1500 €

Le maire propose d'étudier ce projet, en demandant l'avis de personnes compétentes, avant de donner son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h55.